

POLICE D'ABONNEMENT

"RÉSEAU DE CHALEUR DE MÉRIGNAC CENTRE"

Numéro de l'îlot

-

Nom du bâtiment

Une question sur votre contrat ?

Contactez votre responsable commercial :

Vincent DESSANE

06 71 92 64 69

ABONNEMENT

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ENTRE

Société.....

Dont le siège social est.....

Représentée par.....

Déléataire du chauffage urbain de Bordeaux Métropole

D'une part

ET

Raison sociale.....

Adresse :

.....

Agissant en tant que.....

Représenté par.....

Désignation des bâtiments desservis.....

Abonné desservi par le poste de livraison.....

D'autre part

Une question sur votre contrat ?

Contactez votre responsable commercial :

Vincent DESSANE

06 71 92 64 69

ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat précise les conditions d'abonnement au service public de production de chaleur de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 2. CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

Les conditions générales au contrat d'abonnement liant l'Abonné au Délégué, sont celles édictées par le règlement de service, complémentaire à la Convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un réseau de chaleur de Bordeaux Métropole **accordée par Bordeaux Métropole au Délégué, en date du 19 octobre 2020 et approuvée le par Monsieur le Président,** ainsi qu'aux avenants à ladite convention en vigueur ou à venir à la date de signature du contrat d'abonnement.

Le règlement de service est remis à l'Abonné lors de la conclusion du présent contrat.

ARTICLE 3. AVENANT OU MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE

Tout avenant au nouveau contrat de délégation de service public entraînant une modification du règlement de service, dûment approuvé par Bordeaux Métropole sera immédiatement applicable aux abonnés, après mise en œuvre par Bordeaux Métropole des mesures usuelles de publicité.

ARTICLE 4. DURÉE DE LA POLICE D'ABONNEMENT – RESILIATION

La présente police d'abonnement prend effet à la date de sa signature.

La durée de l'abonnement, ainsi que les modalités de résiliation sont fixées par le règlement de service en vigueur.

ARTICLE 5. CONTESTATIONS

Avant d'être éventuellement soumises à la juridiction compétente, les contestations qui peuvent naître entre le Délégué et l'Abonné seront portées par la partie la plus diligente devant l'Autorité Délégante qui s'efforcera de concilier les parties dans un délai d'un mois.

Une question sur votre contrat ?

Contactez votre responsable commercial :

Vincent DESSANE

06 71 92 64 69

En cas de réponse non satisfaisante pour l'abonné, celui-ci peut saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie : www.energiemediateur.fr / Le médiateur national de l'énergie Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS Cedex 09 ou via la plateforme de règlement des litiges en ligne <https://www.sollen.fr/login>.

D'un commun accord, la partie diligente saisira le tribunal compétent pour toutes difficultés ou toutes contestations pouvant survenir entre elles concernant le sens de l'exécution des clauses du présent contrat d'abonnement, difficultés ou contestations qui n'auraient pas pu faire l'objet de règlements amiables.

Il est cependant rappelé que le recours à la médiation ne prive pas l'abonné de la possibilité de saisir la justice à tout moment.

Avant d'être éventuellement soumises à la juridiction compétente, les contestations qui peuvent naître entre le Délégué et l'Abonné seront portées par la partie la plus diligente devant l'Autorité Déléguée qui s'efforcera de concilier les parties dans un délai d'un mois.

D'un commun accord, la partie diligente saisira le tribunal compétent pour toutes difficultés ou toutes contestations pouvant survenir entre elles concernant le sens de l'exécution des clauses du présent contrat d'abonnement, difficultés ou contestations qui n'auraient pas pu faire l'objet de règlements amiables.

ARTICLE 6. TIMBRE ET ENREGISTREMENT

La police d'abonnement est en principe dispensée de la formalité, par référence à l'article 670.17 du Code général des impôts.

En cas de présentation volontaire à cette formalité, les droits d'enregistrements ainsi que les droits de timbre seront supportés par la partie qui aura procédé à cette présentation.

Une question sur votre contrat ?

Contactez votre responsable commercial :

Vincent DESSANE

06 71 92 64 69

Le service est fourni sur la base des conditions techniques particulières suivantes.

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ABONNÉ

Nom ou Raison Sociale de l'Abonné :

Code Client :

Adresse de facturation :

Adresse mail de facturation/comptabilité :

Lieu de fourniture :

Date de mise en service :

2. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU POINT DE LIVRAISON

- Désignation du (ou des) bâtiments :

Adresse :

- Organisme maître d'ouvrage ou propriétaire :

Nom :

Adresse et Tél :

- Organisme constructeur ou promoteur :

Nom :

Adresse et Tél :

- Organisme gestionnaire :

Nom :

Une question sur votre contrat ?

Contactez votre responsable commercial :

Vincent DESSANE

06 71 92 64 69

- Usage du (ou des) bâtiments : Bureaux / Logements / Sportifs

Surface totale planchers :

Volume total :

- Nombre de logements :
- Usage de la chaleur :

Chauffage : oui/non

ECS : oui/non

Process : oui / non

3. BASES TECHNIQUES

3.1. Installations primaires (à charge du Délégué)

Comptage

	COMPTEUR	MARQUE	TYPE
CHALEUR			

Autres équipements

DESIGNATION	MARQUE	TYPE

3.2. Installations secondaires

3.2.1. Identification de la sous-station

- Emplacement :
- Bâtiments desservis :

Une question sur votre contrat ?

Contactez votre responsable commercial :

Vincent DESSANE

06 71 92 64 69

c) Données de base :

PUISSANCE SOUSCRITE TOTALE

kW

3.2.2. Caractéristiques du (ou des) secondaire (s) :

- Expansion : vase sous pression
- Température eau chaude :

Départ :

Retour :

Circuits secondaires au départ de l'échangeur, destination de ces circuits, caractéristiques des pompes ou des circulations :

	Circuit 1	Circuit 2	Circuit 3	Circuit 4
Destination				
Nombre de pompes				
Débit en m ³ /h				
Marque et type				
Hauteur Manométrique				

3.2.3. Régulations

- Type :
- Marque :
- Principe (loi d'eau) :

Une question sur votre contrat ?

Contactez votre responsable commercial :

Vincent DESSANE

06 71 92 64 69

3.2.4. Eau Chaude Sanitaire

- Type :

Caractéristiques des installations secondaires

- Pompes de bouclage :

Nombre :

Marque et Type :

Hauteur manométrique CE :

- Traitement d'eau :
- Pression de l'eau froide mise à disposition :
- Stockage ECS :

Une question sur votre contrat ?

Contactez votre responsable commercial :

Vincent DESSANE

06 71 92 64 69

4. COUTS DES TERMES R1 & R2 EN EUROS HORS TAXES

TERMES	Valeur de base du contrat de DSP à la date du []	Valeur à la date de signature de la présente police
R1	€ HT/MWh	
R2	€ HT/kW	

5. FRAIS DE RACCORDEMENT

Droits de raccordement ... kW x ... €HT / kW

Coût supplémentaire (le cas échéant) ...ml x ... €HT / ml

Montant total des frais de raccordement

€ HT

ARTICLE 7. DOCUMENTS ANNEXES

Les documents suivants sont annexés à la police d'abonnement :

- Règlement du service
- CCTP de raccordement
- Devis de branchement

Lu et Approuvé

Lu et approuvé

A, le

A, le

LE DELEGATAIRE

L'ABONNE

Une question sur votre contrat ?

Contactez votre responsable commercial :

Vincent DESSANE

06 71 92 64 69